

## Session Plénière du 19 octobre 2023

### **Rapport N°23.04.04 Maintien de la « TICPE Grenelle » et Rapport N°23.04.05 Fixation du tarif applicable pour les certificats d'immatriculation au 1<sup>er</sup> janvier 2024**

#### **Intervention de MYLENE WUNSCH**

Monsieur le Président, Chers collègues,

Les automobilistes de la Région Centre Val de Loire sont une nouvelle fois les vaches à lait du système et les augmentations que vous avez décidées sont dans la veine de l'écologie punitive portée par une partie de votre majorité.

Vous nous proposez « *d'augmenter le tarif du Cheval Vapeur de 5,20 €, et donc de le porter à 55 €* » ce qui contribue à une augmentation de +10,4 % par rapport au tarif de 2017, mais également « *de supprimer l'exonération partielle en vigueur sur les véhicules dits propres/hybrides* ». Nous dénonçons cet acharnement contre la voiture.

Malgré le contexte inflationniste et la hausse du coût du pétrole sur les marchés vous avez décidé de maintenir le tarif maximal de la TICPE Grenelle. À cette TICPE, s'ajoute également une autre taxe à hauteur de 20%, la TVA. Lors de la campagne présidentielle, nous refusions déjà cet empilement de taxes sur le carburant, qui fragilise encore plus le pouvoir d'achat.

La TICPE s'inscrit dans la contribution directe des citoyens aux politiques publiques, puisque la Région récupère quelques centimes par litre d'essence acheté. Il nous importe que l'argent public prélevé, soit utilisé, avec et pour les citoyens.

Certaines Régions, ont fait le choix de ne pas appliquer cette majoration aux maxima autorisés. Nous vous demandons donc, dans ce contexte, d'en faire de même.

En matière énergétique, la question du tout électrique doit également être posée, à cause du marché européen de l'énergie, le mécanisme d'indexation des prix est basé sur celui des centrales à charbon, autrement dit l'escroquerie est à double sens, économique mais aussi écologique. Il faut retrouver notre souveraineté énergétique et défendre notre pouvoir d'achat.

Au-delà de l'écologie punitive qui motive vos mesures, il nous paraît intéressant de soulever un autre angle, budgétaire celui-là.

Vous nous dites, que ces mesures s'inscrivent dans le financement de projets structurants en 2024, or depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020, la loi oblige à ne pas dépasser le montant du CV de 60 euros.

Aujourd'hui nous sommes presque à la limite de ce montant, cela doit donc sérieusement nous alerter sur la capacité qui est la vôtre, à gérer le budget de notre collectivité.

C'est pourquoi notre groupe votera bien évidemment contre le maintien de la TICPE au maxima autorisé, contre l'augmentation du Cheval Vapeur pour les certificats d'immatriculation et contre la suppression de l'exonération sur les véhicules dits propres/hybrides.

Je vous remercie.